



# COMMISSION SPORTIVE

## SECTION CALENDRIERS

### PROCES-VERBAL N° 2

---

Réunion du Mercredi 25 Juillet 2023 à 11 heures

---

Présidence : TERCIER Pierre

---

Présents en visioconférence : CHASLE Pierre, DELCROIX Laurent

---

Assistent à la réunion en visioconférence : BONNET Philippe (Membre du Comité de direction) – MAJCHRZAK Laurent (Conseiller Technique)

---

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

---

#### 1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Une rectification est à apporter sur le PV du 19 juillet 2023 :

**Départemental 2** : retrait FC BERRY TOURAINE et montée du C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1

3. US MONTBAZON 1 (Poule D en 2022/2023) - 2,60 (il faut lire **20 matchs joués** – 2 matchs « forfait »).

Après cette modification, le procès-verbal de la Commission Sportive du 19 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### SAISON 2022/2023

#### 2 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission décide l'application de l'article 12 concernant les rencontres ci-dessous :

- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, **le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende** dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

\*\*\*\*

Match	25576730	
Date	10 juin 2023	
Catégorie / Division / Poule	U15	Division 2 Poule A
Clubs en présence	BOURGUEILLOIS AF 1	LUYNES*entente 1

FMI non parvenue dans un délai maximum de 30 jours.

La Commission

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant l'article 12 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de BOURGUEILLOIS AF 1 (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de LUYNES\*entente 1 (3 buts/3 points), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 65 €. au club de BOURGUEILLOIS AF (match perdu par pénalité pour FDM non envoyé sous 30 jours ou manquements FMI 3<sup>ème</sup> rappel).**

\*\*\*\*

Match	25576730	
Date	10 juin 2023	
Catégorie / Division / Poule	U15	Division 3 Poule D
Clubs en présence	JOUE LES TOURS FCT 2	MONTS AS 2

FMI non parvenue dans un délai maximum de 30 jours.

La Commission

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant l'article 12 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de JOUE LES TOURS FCT 2 (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de MONTS AS 2 (3 buts/3 points), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 65 €. au club de JOUE LES TOURS FCT (match perdu par pénalité pour FDM non envoyé sous 30 jours ou manquements FMI 3<sup>ème</sup> rappel).**

\*\*\*\*\*

### **3 – RETOUR DOSSIER COMMISSION DE DISCIPLINE**

Match		
Date	4 Juin 2023	
Catégorie / Division / Poule	Seniors	Départemental 3 Poule A
Clubs en présence	MONNAIE US 2	ST PIERRE AUBRIERE 1

Match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minute pour faits disciplinaires.

La Commission prend connaissance du PV de la Commission de discipline en date du 11 juillet 2023.

La Commission prend note de la décision de la Commission de discipline : **match perdu par pénalité au club de SAINT PIERRE AUBRIERE.**

\*\*\*\*\*

## **SAISON 2023/2024**

### **4 – CALENDRIERS LIGUE**

Pierre TERCIER et Florence MERIOT assistent à la réunion de préparation des calendriers Ligue (numérotation des équipes).

Au cours de cette dernière, il est évoqué le changement de numérotation des journées concernant le calendrier des R1, R2 et R3 afin d'avoir une concordance avec les calendriers nationaux.

De ce fait, le calendrier des journées des championnats départementaux D1 à D3 est modifié également (voir annexe 1).

\*\*\*\*\*

## **5 – CHAMPIONNATS JEUNES U18/U15/U13 ELITE :**

**Rappel :**

### **Article 1 – 1<sup>ère</sup> PHASE**

#### **Brassage Elite**

Engagement sous Footclubs **pour le 16 juillet 2023** pour la Journée de pré-compétition (samedi 9 septembre – date à confirmer)

Equipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition :

- Deux poules de **8 équipes maximum** seront créées pour le brassage Elite.

### **Article 2 – ENCADREMENT**

L'éducateur encadrant l'équipe qui formule la demande doit répondre à l'un des 4 critères ci-dessous :

- Être titulaire d'un titre à finalité professionnelle (BMF mini).
- Être titulaire du DF coach « jeunes » à partir de la saison 2023-2024.
- Posséder le CFF certifié de la catégorie concernée ou le CFI (à partir de la saison 2023-2024).
- Avoir suivi le module de la catégorie concernée.

### **Article 3 - PROJET CLUB**

Le club demandeur doit répondre à l'un des 3 critères ci-dessous :

- Avoir un label valable en cours, quel que soit le niveau de celui-ci.
- Avoir fait une demande d'obtention de label à N-1.
- Avoir renseigné à N-1 l'outil « autodiagnostic » sans forcément avoir déclencher la demande de label

### **Article 4 – CONDITIONS**

Les clubs répondant aux conditions de l'article 1, 2 et 3 pourront disputer les rencontres de pré-compétition ELITE.

Ceux ne répondant pas aux conditions seront inscrits de fait en **brassage Masse**.

\*\*\*\*\*

Les championnats U12 et U17 ne sont pas soumis à ces obligations hormis l'inscription de l'équipe sur footclubs.

\*\*\*\*\*

La Commission enregistre l'ensemble des engagements au 25 juillet 2023 concernant les championnats U18 Elite, 15 Elite et 13 Elite, **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Le règlement et l'organisation des pré-compétitions seront envoyés par mail aux clubs concernés courant août.

## **CHAMPIONNAT U18 ELITE : 15 équipes**

1. AMBOISE AC
2. AZAY CHEILLE SC
3. OUEST TOURANGEAU FC 37
4. FC VAL DE CHER 37
5. AF BOURGUEILLOIS
6. CHANCEAUX /C. AS
7. AS FONDETTES

8. LOCHES AC
9. MONNAIE US
10. FC MONTLOUIS
11. STE MAURE-MAILLE FC
12. GATINE CHOISILLES FC
13. US ST PIERRE DES CORPS
14. FA SAINT SYMPHORIEN
15. ACP TOURS

**1 place vacante**, les clubs peuvent faire acte de candidature par mail à : [competitions@indre-et-loire.fff.fr](mailto:competitions@indre-et-loire.fff.fr)  
La Commission étudiera les propositions reçues afin d'en retenir une.

\*\*\*\*\*

### CHAMPIONNAT U15 ELITE : 25 équipes

La Commission établit le calendrier des rencontres de la pré-compétition U15 Elite fixée le **samedi 9 septembre 2023 à 14 heures 30** avec des têtes de série en fonction des classements de la saison dernière.

Seront qualifiées **2 équipes par poule** : **16 équipes au total**

**En rouge : club recevant**

<b>AZAY CHEILLE SC</b> PAYS RACAN AS SAINTE MAURE MAILLE	<b>FC2M (MEMBROLLE METTRAY)</b> MONNAIE US RICHELAIJS	<b>CHAMBRAY FC</b> SAINT AVERTIN SP. SAINT PIERRE DES CORPS US	TOURS FC FA SAINT SYMPHORIEN <b>MONTS AS</b>
LA RICHE R. FC OUEST TOURANGEAU <b>FC GATINE CHOISILLES</b>	<b>MONTLOUIS FC</b> SAINT CYR EB 2 VALLEE VERTE VEIGNE CST	<b>FC VAL DE CHER</b> AMBOISE AC LOCHES AC	<b>AVOINE OCC</b> TOURS PORTUGAL VAL DE VEUDE ES

\*\*\*\*\*

### CHAMPIONNAT U13 ELITE : 21 équipes

La Commission établit le calendrier des rencontres de la pré-compétition U13 Elite fixée le **samedi 9 septembre 2023 à 14 heures 30** avec des têtes de série en fonction des classements de la saison dernière.

Seront qualifiées **2 équipes par poules + les 2 meilleurs derniers à l'épreuve de jonglerie** qui sera faite avant le début des rencontres : **16 équipes au total**

**En rouge : club recevant**

AMBOISE AC FC GATINE CHOISILLES <b>SAINT AVERTIN SP.</b>	MONTLOUIS FC RENAUDINE US <b>MONNAIE US</b>	<b>LA RICHE R.</b> AZAY CHEILLE SC TOURS AC PORTUGAL	FA SAINT SYMPHORIEN <b>FC OUEST TOURANGEAU</b> AVOINE OCC
CHAMBRAY FC 2 <b>SAINT PIERRE US</b> VAL DE VEUDE	TOURS FC 2 RICHELAIJS <b>VERETZ AZAY LARCAV</b>	SAINT CYR EB 2 DESCARTES SG <b>LOCHES AC</b>	

\*\*\*\*\*

## **6 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2023/2024 sur FOOTCLUBS :**

Les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes et les horaires.

Rappel : Si entente, **le club leader doit impérativement enregistrer l'entente sous foot clubs.**

### **Dimanche 27 Août 2023 :**

- Seniors - Départemental 4 (prolongation de l'engagement des équipes jusqu'au 27 août)
- U17 et U12 (prolongation de l'engagement des équipes jusqu'au 27 août)
- Coupe Seniors Marcel Bacou
- Challenge Départemental 4
- Sénior Féminine à 11
- Sénior Féminine à 8
- Coupe Féminine

### **Dimanche 10 Septembre 2023 :**

- Féminines U18 – U15 – U13 et U11
- U18 Brassage Masse + Coupe U18
- U15 Brassage Masse + Coupe U15
- U13 Brassage Masse
- U11

**U7-U9 :** Inscription des équipes sur FAL (ouverture des engagements le 1<sup>er</sup> septembre).

\*\*\*\*\*

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football ([secretariat@indre-et-loire.fff.fr](mailto:secretariat@indre-et-loire.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 12 heures.

**Pierre TERCIER**

Président de séance



## Annexe 1 – CALENDRIER DES JOURNEES SENIORS

sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées  
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours  
sous réserve de validation par le Comité de direction

### Calendrier des Compétitions Départementales 2023/2024

Mis en ligne le 25/07/2023

V	S	D	mois	D1 à D3	D4
	Vac. Scol.			Poule à 12	Poule à 10
	WE - Férié				
1	2	3	sept		
8	9	10	sept	3A	
15	16	17	sept		
22	23	24	sept	4A	4A
29	30	1	oct	COUPE - MR	CHALLENGE 1ère phase - MR
6	7	8	oct	5A	5A
13	14	15	oct	11A	CHALLENGE 1ère phase - MR
20	21	22	oct	6A	6A
27	28	29	oct	MR	MR
3	4	5	nov	7A	7A
10	11	12	nov	8A	MR
17	18	19	nov	COUPE - MR	CHALLENGE 1ère phase - MR
24	25	26	nov	9A	5A
1	2	3	déc	10A	3A
8	9	10	déc	MR	MR
15	16	17	déc	1A	1A
22	23	24	déc		
29	30	31	déc		
5	6	7	janv	MR	MR
12	13	14	janv	COUPE - MR	CHALLENGE 2ème phase - J1 - MR
19	20	21	janv	MR	MR
26	27	28	janv	2R	8A
2	3	4	fév	3R	3R
9	10	11	fév	1/16 - MR	CHALLENGE 2ème phase - J2 - MR
16	17	18	fév	4R	4R
23	24	25	fév	5R	5R
1	2	3	mars	1/8 - MR	MR
8	9	10	mars	6R	CHALLENGE 2ème phase - J3 - MR
15	16	17	mars	7R	7R
22	23	24	mars	8R	8R
29	30	31	mars	MR	MR
5	6	7	avr	9R	9R
12	13	14	avr	10R	6R
19	20	21	avr	11R	2R
26	27	28	avr	¼ - MR	MR
	M1		mai	MR	MR
3	4	5	mai	2A	2A
M7	M8	J9	mai	MR	MR
10	11	12	mai	MR	MR
17	18	19	mai	1R	1R
L20			mai		
24	25	26	mai	1/2	CHALLENGE 2ème phase - J4
31	1	2	juin	Finale	Finale - CHALLENGE
7	8	9	juin		
14	15	16	juin		
	22	23	juin		